



"Les Amis de Saint-Brevin"

ASSOCIATION agréée par arrêté préfectoral
pour la protection de l'Environnement

SYNTHESE DU SEMINAIRE A.S.B. DU 15 OCTOBRE 2020

1 - PREAMBULE

Les administrateurs des ASB ont organisé un séminaire élargi en accueillant, deux adhérents ASB, le président et le secrétaire d'une association sur l'environnement de Saint Michel Chef-Chef (l'APAU).

L'objectif principal de ce rendez-vous était de permettre au conseil d'administration de trouver des pistes pour améliorer son fonctionnement afin de répondre aux attentes de nos adhérents et des Bréviinois .

Les groupes de travail constitués à cette occasion ont débattus autour de 4 **thèmes** (fonctionnement externe, fonctionnement interne, communication, suivi des dossiers thématiques). Ils ont permis de dégager **15 actions principales** dont les étapes de mises en œuvre sont détaillées dans des **fiches actions** (consultables sur le site internet dans "l'espace adhérents" à venir).

2 - FONCTIONNEMENT EXTERNE

Les compétences de la commune transférées à la CCSE, l'apport d'autres associations ou organismes en charge de l'environnement ou du cadre de vie nous offrent l'opportunité de nous ouvrir vers l'extérieur. Dans ce contexte, nous devons suivre avec attention les décisions de la CCSE qui ont un impact sur notre commune, participer aux commissions de la CCSE (ouvertes aux associations) et échanger avec le Conseil de développement de la CCSE.

Afin de renforcer notre force d'action, il est indispensable de s'adosser à une association fédératrice (par exemple la FNE des Pays de Loire, compte tenu de la disparition probable de l'UDPN). Pour profiter des bonnes pratiques existantes dans les communes voisines, il convient d'augmenter nos échanges avec les associations qui ont des préoccupations similaires.

Enfin, il convient de mieux gérer nos relations avec la mairie, en étant force de proposition, en nous impliquant dans les commissions ouvertes aux groupes externes, en échangeant avec les autres commissions, en rencontrant périodiquement les élus en attache avec nos missions.

3 - FONCTIONNEMENT INTERNE

Notre ambition est de travailler en étroite collaboration avec nos adhérents pour répondre à leurs attentes (solliciter leurs avis et souhaits, les faire participer par la mise en place d'enquêtes, les informer régulièrement ...). La gestion des adhérents sera améliorée par la mise en place d'un outil adapté.

Un des enjeux majeurs est de capter plus d'adhérents en diversifiant nos actions (organisation de conférences/débats thématiques , engagement dans des actions portant la sauvegarde de l'environnement, création d'événement initiés par les ASB) et en élargissant l'adhésion aux habitants des communes voisines, attachés à Saint Brevin.

Enfin, il convient d'optimiser le travail des administrateurs en favorisant notamment les méthodes de travail collaboratives avec un meilleur partage de l'information.

4 - COMMUNICATION

Notre mode de communication doit être un atout pour notre association. La mise en place d'un administrateur particulièrement chargé de la communication renforce nos modes d'action.

Nous allons améliorer et gérer notre communication au profit des adhérents, des Brévinos et des internautes (pousser l'information par diffusion sur la messagerie des adhérents, améliorer la visibilité du site internet et sa présentation, réserver un espace abonné (accessible uniquement aux adhérents pour leur faire mieux connaître nos actions au quotidien). Les modes de communication vont être diversifiés (réalisation d'articles périodiques sur Brev'mag, et journaux locaux...).

Par ailleurs, il convient de statuer sur l'utilisation des réseaux sociaux (Facebook...) par notre association.

5 - DOSSIERS THEMATIQUES

Pour cette réunion 4 dossiers ont été traités. De façon transverse, il est décidé de formaliser l'ouverture d'un dossier de manière à opérer un meilleur suivi, d'établir pour chaque dossier les positions défendues par les ASB afin de faciliter la communication vers la mairie, nos adhérents et internautes, et de faire appel aux adhérents pour nous aider à traiter un dossier qui nécessite des compétences particulières. De plus, l'ouverture d'une nouvelle thématique est proposée : "patrimoine culturel Brévinos".

5 -1 Littoral

Il est acté de rencontrer l' élu du littoral afin de clarifier l'ambition de la municipalité pour la plage des pins, de relancer les attendus de l'observatoire du littoral toujours en attente de mise en œuvre. S'agissant des risques de submersion marine nous souhaitons connaître la situation des " études de dangers des systèmes d'endiguement" qui doivent faire suite au PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux) dans le cadre de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations). Dans ce contexte, il est nécessaire d'interroger la mairie sur les modalités et le plan d'entretien des "épis" (vecteurs stabilisateurs du trait de côte) de la zone nord de la commune.

5 - 2 Mobilité

Des questions seront posées à la mairie sur la stratégie de la commune en matière de mobilité douce (notamment atelier de réflexion en lien avec la CCSE...), l'élaboration d'un plan piéton, la cohérence du plan vélo avec les autres plans. Des propositions seront faites et un contact avec l' élu concerné est à prévoir.

5 - 3 Urbanisme

Le suivi des dossiers d'urbanisme est un travail important, les objectifs couvrent principalement l'analyse de l'imperméabilisation, de l'emprise au sol, et de la division de terrain. Il permet d'avoir des statistiques sur les abattements d'arbres autorisés par la commune. En outre, la consultation des dossiers donne un retour d'expérience indispensable sur la mise en place de la SPR.

Dans ce cadre, un courrier est à transmettre à la mairie pour expliquer nos objectifs. Ensuite, nos consultations de dossiers d'urbanisme vont reprendre en ciblant des axes particuliers.

5 - 4 Boisement

La politique de la ville en matière de boisement et la stratégie qui en découle n'est pas formalisée. Ce manque pose question depuis de nombreuses années. En liaison avec la NEB, un dossier sur le boisement va être transmis à la mairie expliquant nos attentes, notamment la nécessité de la mise en place de zones de compensation communales pour tout abattage d'arbre autorisé. Nous allons proposer à la mairie de travailler sur l'élaboration d'une "charte de l'arbre" en appui de "la déclaration du droit de l'arbre " proclamée en 2019 par l'Assemblée Nationale.